



# Ruptures conventionnelles collectives, plan de départs volontaires et procédures économiques

Connaître les avantages, les inconvénients et les risques de chacun de ces dispositifs, ainsi que les modalités de leur mise en oeuvre.

### OBJECTIFS :

- 1 Choisir la solution la plus adaptée au contexte,
- 2 Maîtriser les procédures,
- 3 Diminuer les risques juridiques.

### PUBLIC :

Dirigeants d'entreprise, responsables, et collaborateurs des services RH.

 **Durée : 1 jour (7 heures)**

 **Tarif : Consulter notre calendrier**

### PRÉREQUIS :

Connaissances de base en droit du travail

## PROGRAMME :

### Mesures alternatives au licenciement :

- Modification du contrat de travail pour motif économique,
- Accord de performance collective,
- Activité partielle,
- Rupture conventionnelle individuelle et collective,

### Définition et cadre juridique du licenciement pour motif économique.

### Les procédures de licenciement pour motif économique :

- Individuel,
- De moins de 10 salariés,
- De 10 salariés et plus.

### Les obligations liées aux licenciements économiques :

- Obligation de reclassement, C.S.P et congé de reclassement,
- Priorité de réembauche,
- Indemnités.

### Méthode et moyens pédagogiques :

Présentation des principes juridiques et échanges autour de mises en situation pratiques, et remise d'un support pédagogique.

### Modalités d'évaluation et de sanction :

Le stagiaire sera évalué par le formateur selon sa participation active lors des temps d'échanges et au cours des cas pratiques. Une attestation sera délivrée à l'issue de la formation.

### CONTACT ET INSCRIPTION :

Christiane ENGELSTEIN – SSETI

 formation@sseti.fr •  03 87 74 34 19

**SSETI**

LA FABRIQUE  
DE L'AVENIR